**Proposition de commission d’enquête parlementaire**

**concernant les violences envers les gilets jaunes**

Le mouvement des gilets jaunes a, dès l’origine, présenté des revendications qui auraient pu déboucher sur un large débat au sein du peuple français. Le « Grand débat » lancé par le Président de la République a plutôt fonctionné comme un éteignoir, les « cahiers de doléances », qu’on devrait appeler d’exigences, tenus dans les mairies, notamment via les associations de maires ruraux, n’étant pas étudiés et demeurant à ce jour presque totalement inexplorés.

Parallèlement, le mouvement des gilets jaunes n’a été confronté qu’à la répression.

Bien sûr, comme lors de tout mouvement social, des débordements ont eu lieu. Des infrastructures et bâtiments publics ont été endommagés. Dans le même temps, la réponse des pouvoirs publics a elle-même donné lieu à contestation. Plusieurs dizaines de personnes ont été blessées, certaines mutilées à vie. Remarquons que le bras de la police est loin de s’abattre toujours avec la même force. C’est d’autant plus important qu’un des slogans du mouvement portait sur l’égalité devant la loi.

Des questions demeurent quant aux causes de ce triste bilan et à la chaîne des responsabilités. Il importe de mesurer la proportionnalité de la réplique policière à certains débordements. Par exemple, si la dégradation de l’arc de triomphe fut condamnable, il convient de comprendre pourquoi le monument n’était pas protégé par les forces publiques. Mais, au-delà de ce type d’événements isolés, la question de la gestion globale du mouvement des gilets jaunes reste posée, notamment la doctrine même du maintien de l’ordre.

Jusqu’alors, les analyses de ces événements ont été fournies par des sources éparses : des enquêteurs privés comme David Dufresne, les statistiques et rapports ponctuels du ministère de l’intérieur, les alertes et recommandations du Défenseur des droits.

Il est maintenant nécessaire de faire une enquête générale et impartiale pour rétablir la confiance et les relations républicaines. Tel est le rôle des commissions d’enquêtes parlementaires. C’est pourquoi nous diffuserons et demandons de diffuser largement cet appel, en particulier après de tous les parlementaires pour que l’Assemblée nationale et le Sénat créent de telles commissions dans leurs assemblées respectives.

André Bellon, ancien député